



**TITRE D'EMPLOI** : Directrice ou directeur adjoint aux études  
**SERVICE** : Service de consultation et cheminement scolaire  
**SUPÉRIEUR IMMÉDIAT** : Michèle Comtois

**CONCOURS** : 14-15/46  
**DATE D'AFFICHAGE** : 31-03-2015

Le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu est un collège dynamique, moderne, ouvert sur le monde qui offre un éventail de programmes à l'enseignement régulier et à la formation continue. La population étudiante est d'environ 3200 élèves à l'enseignement régulier. Le Cégep préconise une gestion participative et met l'accent sur la décentralisation des décisions et sur la responsabilisation des membres du personnel selon leur niveau d'intervention.

#### ➤ LA FONCTION

Notre établissement est à la recherche d'une directrice ou d'un directeur adjoint responsable du Service de consultation et de cheminement scolaire pour un remplacement d'une durée indéterminée. Sous l'autorité de la directrice des études, la personne assume la responsabilité administrative du dossier de l'étudiante ou de l'étudiant, de l'admission au collège jusqu'à la sanction des études, tant à l'enseignement régulier qu'à la formation continue.

Elle assure l'utilisation rigoureuse des systèmes informatiques nécessaires à la gestion du dossier de l'étudiante ou de l'étudiant. Elle est responsable de tout le volet consultation pour les étudiantes et étudiants soit l'aide pédagogique individuelle, l'orientation et l'information scolaire et professionnelle. Les services d'aide à l'intégration des étudiantes et étudiants (SAIDE) relève aussi de ses responsabilités.

La personne planifie, organise, dirige et évalue les activités du service en assurant une gestion humaine du personnel sous sa responsabilité et en respectant le budget alloué.

L'application des lois, règlements, politiques et directives entourant le dossier de l'étudiante ou l'étudiant relève également des responsabilités du gestionnaire de ce service. La production de données statistiques sur l'admission, la persévérance et la sanction permettront également d'assumer le rôle de soutien et de conseil à la direction des études.

#### ➤ LES RESPONSABILITES PARTICULIERES

- Assure les liens avec le service régional d'admission de Montréal (SRAM);
- Agit à titre de responsable des cours d'été;
- Assume des responsabilités dans l'application du règlement 19 du Cégep sur la réussite des étudiantes et étudiants;
- Est responsable de la révision et de l'application du règlement 3 du Cégep;
- Effectue le lien avec le Collège militaire royal de Saint-Jean;
- Établit et diffuse le calendrier mensuel des opérations avec le personnel concerné;
- Coordonne les activités du secrétariat départemental;
- Rencontre des étudiantes et étudiants sur demande.

#### ➤ QUALIFICATIONS REQUISES

- Diplôme universitaire de premier cycle dans un champ approprié;
- Cinq années d'expérience pertinente;
- Excellente maîtrise du français écrit et parlé.

#### ➤ EXIGENCES PARTICULIERES

- Être habile en gestion, planification, organisation et contrôle;
- Être en mesure d'établir des relations de travail harmonieuses au sein de son équipe;
- Démontrer un intérêt marqué pour la réussite des étudiantes et étudiants;
- Démontrer des capacités d'analyse, de synthèse et de décision;
- Être apte à produire et analyser des statistiques;
- Démontrer des aptitudes pour le service à la clientèle;
- Posséder des connaissances des systèmes informatisés en gestion pédagogique.

#### ➤ TRAITEMENT

Selon le règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des cégeps, l'échelle salariale est la suivante : entre 71 127 \$ et 94 835 \$ (classe 7).

- **DURÉE DE L'EMPLOI** : du mois d'avril 2015 jusqu'au retour de la titulaire du poste.

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'un document de deux pages décrivant leur conception du poste, **avant 16 heures, le mercredi 8 avril 2015**, au Service des ressources humaines, à l'adresse électronique suivante : [ressources.humaines@cstjean.qc.ca](mailto:ressources.humaines@cstjean.qc.ca)

Nous souscrivons au principe d'équité en emploi pour les personnes visées par la loi, soit les femmes, les autochtones, les minorités visibles et ethniques ainsi que les personnes handicapées.

Seules les personnes reçues en entrevue recevront une réponse écrite.